

## MEMO CONCOURS COMMUNS VOIE A-BCPST 2020 INFORMATIONS SPECIALES SESSION 2020 COMPLEMENTAIRES A LA NOTICE DU CONCOURS ET AYANT VALEUR REGLEMENTAIRE

La notice complète du concours est disponible sur le site du SCAV :  
[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Espace CONCOURS » – A-BCPST – Se préparer

**Références** : arrêtés du 12 mai 2020 relatifs à certaines voies de concours pendant la crise sanitaire

**Date d'inscription**: du mardi 10 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 inclus sur :  
[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Espace CONCOURS » - A-BCPST – S'inscrire

**Aucune inscription n'a été acceptée après le mardi 14 janvier à 2020 17h00.**

### CONSTITUTION DU DOSSIER :

*Les candidats devaient impérativement **s'inscrire en ligne** et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés*

*Toutes les pièces justificatives requises devaient être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant **le lundi 20 janvier 2020 à 17h00.***

- Une photocopie **recto-verso** de la **carte nationale d'identité ou du passeport** en cours de validité
- Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Candidats boursiers : fournir la copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse au titre de l'année 2019-2020.
- Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'Etat » soit la mention « pupille de la Nation »
- *Document spécifique concours X BIO (voir notice du concours)*

**Aucune candidature n'a été retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

Le paiement des frais de dossier devait s'effectuer **entre le mardi 14 janvier 2020 à 17h01 et le lundi 20 janvier 2020 à 17h00.**

**DEMANDES D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES** : le dossier de demande d'aménagement d'épreuves devait être envoyé au service des concours agronomiques et vétérinaires au plus tard **le mardi 14 janvier 2020 (cachet de la poste faisant foi).**

### *Épreuves du concours*

**Du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2020**

**Pour la session 2020, les épreuves des voies A (A BIO et A ENV) et des concours rattachés à la Banque "Agro Veto" auront lieu du 30 juin au 3 juillet 2020, selon le calendrier suivant :**

DATES	HORAIRES de Métropole / horaires locaux pour La Réunion)	EPREUVES
<b>Mardi 30 juin 2020</b>	8h30 à 11h30 (3h00)	Biologie, épreuve de synthèse
	13h30 à 17h00 (3h30)	Modélisation mathématique et Informatique
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020</b>	8h30 à 11h30 (3h00)	Physique-Chimie, résolution de problème
	13h00 à 15h30 (2h30)	Méthodes de calcul et de raisonnement
	16h15 à 18h15 (2h00)	LV facultative
<b>Jeudi 2 juillet 2020</b>	8h30 à 12h30 (4h00) 2h géologie + 2h biologie	SVT, épreuve sur support de documents
	14h00 à 17h00 (3h00)	Composition de français
<b>Vendredi 3 juillet 2020</b>	8h30 à 11h30 (3h00)	Physique-Chimie, analyse de documents scientifiques
	13h30 à 15h30 (2h00)	Anglais

**Compte tenu du décalage horaire, les candidats du centre d'écrit de La Réunion ne pourront pas sortir de la salle moins de deux heures après le début de chaque épreuve.**

Les **convocations individuelles** aux uniques épreuves écrites **seront téléchargeables** via le site Internet du service des concours agronomiques et vétérinaires : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Espace CONCOURS » - A-BCPST – Admission, au plus tard le **du lundi 15 juin 2020**.

Elles précisent aux candidats l'adresse du centre où ils sont convoqués, ainsi que leur **numéro d'inscription**.

**Attention** : Il appartient aux candidats de vérifier que toutes les informations figurant sur les convocations sont conformes à leur inscription (identité, concours, langue vivante facultative, lieu des épreuves, etc.) et de contacter en temps voulu le SCAV ([stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net](mailto:stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net) ou [contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)) en cas d'erreur ou s'ils rencontrent des difficultés pour télécharger leur convocation.

**Centres d'écrits** : pas de modification à la liste initiale des centres, sauf :

**Nancy** : les épreuves auront lieu à l'ENSAIA et non au lycée Poincaré

**Paris** : les épreuves auront lieu à l'espace Jean Monnet à Rungis (*sauf pour les temps aménagés qui composent à AgroParisTech, site Claude Bernard comme chaque année*).

**Toutes les épreuves orales sont supprimées pour A BIO et A ENV. Les coefficients des épreuves écrites sont les suivants :**

EPREUVES	COEFFICIENTS		Informations complémentaires (hors MAA)			
	A BIO	A ENV	A PC BIO	Polytech A BIO	X BIO	ENSTIB
Biologie, épreuve de synthèse	4	5	2	4	4	2
Modélisation mathématique et Informatique	4	3	4	4	4	2
Physique-Chimie, résolution de problème	4	4	4	3	4	1
Méthodes de calcul et de raisonnement	4	3	4		8	2
LV facultative	Points au-dessus de la moyenne sur 20 divisés par deux	Points au-dessus de la moyenne sur 20 divisés par deux	Points au-dessus de la moyenne sur 20 divisés par deux			
SVT, épreuve sur support de documents	4	5	2		4	2
Composition de français	3	4	3	3	4	2
Physique-Chimie, analyse de documents scientifiques	4	4	4			1
Anglais	3	2	3	2	4	2

Les

mesures d'ordre pour les épreuves écrites, figurant dans la notice réglementaire, restent inchangées. Leur descriptif reste inchangé également.

**Les présidents de jury prennent toute mesure qu'ils jugent utile pour préserver au mieux l'équité si des circonstances imprévues ont empêché le déroulement normal d'une épreuve.**

Informations complémentaires (à confirmer auprès des écoles concernées):

Pour le concours Polytech A BIO, 12 points de bonification, au lieu de 15, seront attribués à tous les candidats 3/2 de la série BCPST.

Les admissibles au concours X BIO passeront uniquement une épreuve orale de mathématiques et une épreuve orale de physique. Les coefficients restent à définir par l'Ecole Polytechnique.

**PUBLICATIONS DES RESULTATS :**

*Résultats d'admission* : en principe à partir du **vendredi 31 juillet 2020**

**ÉTABLISSEMENT DES LISTES D'ADMISSION :**

A la suite des épreuves, **un classement par ordre de mérite** est établi pour chacun des concours communs d'après le total des points obtenus sur l'ensemble des épreuves écrites.

Lorsque des candidats ont obtenu un nombre de points identique pour l'ensemble des épreuves du concours :

**Pour le concours A BIO et le concours A ENV :**

Si des candidats sont ex-aequo le meilleur rang est donné à celui qui a le plus fort total à l'ensemble des deux épreuves écrites de Biologie, épreuve de synthèse et de Sciences de la Vie et de la Terre, épreuve sur support de documents.

Si ce total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite de composition de français.

Si ce total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'Anglais.

**Pour le concours A PC BIO :**

Si des candidats sont ex-aequo, le meilleur rang est donné à celui qui a le plus fort total à l'ensemble des deux épreuves écrites de Physique-Chimie.

Si le total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite de composition de français.

Si ce total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'Anglais.

Pour les concours POLYTECH A BIO et ENSTIB, se reporter aux sites concernés.

Pour le concours X BIO, se reporter au site concerné.

**DEMANDE DE VERIFICATION DE NOTES : jusqu'au samedi 25 juillet 2020 (à partir des bulletins de notes provisoires)**

Les demandes ne peuvent porter que sur une éventuelle détection d'erreur de report de notes. Elles doivent préciser le nom, prénoms, date de naissance et numéro de candidat complet et être adressées par e-mail (objet : ***Demande vérification notes concours A BCPST***) à l'adresse suivante : [stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net](mailto:stephane.lebrigand@concours-agro-veto.net) avec copie à [contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)

**COMMUNICATION DES COPIES : du lundi 03 août 2020 au lundi 31 août 2020**

**FORMULATION DES VŒUX : entre le samedi 1<sup>er</sup> février 2020 et le dimanche 9 août 2020 à 12h00**

Via le site du SCAV [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) ([www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr))

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION : la 1<sup>ère</sup> proposition d'intégration dans une école pourra être consultée via le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), « Espace CONCOURS » – A-BCPST – Vœux et Affectations**

- 1<sup>er</sup> appel** - le mercredi 12 août 2020 à 14h00. Clôture des réponses le vendredi 14 août 2020 à 12h.  
**2<sup>ème</sup> appel** - le samedi 15 août 2020 à 14h00. Clôture des réponses le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 12h.  
**3<sup>ème</sup> appel** - le mercredi 02 septembre 2020 à 14h00. Clôture des réponses le mardi 08 septembre 2020 à 12h.  
**4<sup>ème</sup> appel** - le mercredi 09 septembre 2020 à 14h00.

*Sauf mention contraire précisée dans le document, les horaires indiqués sont les horaires de métropole.*

\* \* \* \* \*

\* \* \*